

# VILLE DE SAINT PHILBERT DE GRAND-LIEU

## Procès-verbal du Conseil municipal Séance du 1<sup>er</sup> avril 2011

Date de la convocation du Conseil municipal : 25 mars 2011

L'an deux mille onze, premier avril à dix neuf heures, Le Conseil municipal de la commune de SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de l'Abbatiale, sous la présidence de Mme RABIN Monique, MAIRE.

Conseillers en exercice : 28  
Conseillers présents : 24  
Conseillers représentés : 27  
Conseillers absents : 1

Présents : Mme RABIN, M. DESVERONNIERES, Mme CLAVIER, M. BILLON, M. BUREAU, Mme FAVIER, Mme LE COZ, M. GILET, Mme PINEAU, , M. CHOCTEAU, M. DENIS, M. ORIEUX, Mme CARSIN, M. ANGIBAUD, M. PELLETIER, Mme GERVIER M.R, Mme GERVIER M., Mme CHARRIER, Mme RENDY, M. VACHON, M. BEAUGE, M. GUILLET, M. GUILBAUD.

Excusés et représentés : M. VERGER donne pouvoir à M. DESVERRONNIERES, Mme PETITGAS donne pouvoir à Mme LE COZ., Mme GUEMAS donne pouvoir à M. BEAUGE,

Absents : M. OLIVIER ; M. DOUAUD (jusqu'à 19h20)

Mme LE MAIRE ouvre la séance.  
L'Assemblée nomme M. ORIEUX, secrétaire de séance.

Mme RABIN souhaite saluer la réélection de M. BEAUGE au Conseil Général.  
Elle annonce par ailleurs la démission de M. OLIVIER, conseiller municipal.

M. BEAUGE remercie ses électeurs et se fixe encore plus d'exigence sur le travail à accomplir ces 3 prochaines années. Il précise qu'il a souhaité rencontrer Mme RABIN pour évoquer les projets philibertins.

Le procès-verbal du Conseil municipal du 21 février 2011 est mis au vote : **Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des présents et représentés.**

Mme LE MAIRE propose d'ajouter deux questions à l'ordre du jour relatives à la création d'un poste d'ingénieur et au régime indemnitaire. Les deux questions sont acceptées à l'unanimité des présents et représentés

**Madame LE MAIRE présente les décisions qu'elle a prises au titre de la délégation du Conseil municipal au MAIRE :**

Taxe de raccordement à l'égout / Revalorisation  
Services municipaux / Fournitures et articles de bureau  
Guide pratique de la Ville / Conception et impression  
Piste d'athlétisme et aménagement paysager / Marché de maîtrise d'œuvre  
Opération FISAC / Choix pour la réalisation de l'étude préalable  
Voirie / Acquisition de coussins berlinois  
Culture-tourisme / Acquisition du logiciel billetterie-boutique  
Moulin de la Chaussée / Aménagement de sécurité / Marché complémentaire

### DELIBERATIONS

#### 1. Délégations du conseil au Maire

Dans souci de réactivité et dans le respect strict du budget, il est proposé au Conseil Municipal de modifier les facultés prévues au 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant la commande publique et la réalisation d'emprunts ;

Cette décision constitue une autorisation de signer des marchés qui correspondent aux projets votés dans le cadre du budget communal.

Il est précisé que le reste des délégations soit l'alinéa 1, 2,5 et suivants de la délibération du 17 juillet 2008 restent inchangés ;

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité des votants**, décide de modifier pour la durée du présent mandat, les délégations suivantes :

3° procéder, dans les **des inscriptions budgétaires de l'année**, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;

4° prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement:

- des marchés et des accords-cadres de travaux d'un montant inférieur à **500 000 € H.T.** ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- des marchés et des accords-cadres de fournitures ou services d'un montant inférieur à **193 000 € H.T.** ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

## **2. Déversement de matières de vidange / Convention**

Comme suite à la demande de la Société Véolia qui propose à la commune que la société SARP Véolia Propreté puisse procéder au déversement de matière de vidange dans les installations de la station d'épuration de la Petite Beaujoire ; Les conditions de ces déversements sont régies par une convention tripartite entre l'entreprise, le fermier et la collectivité ;

M. GUILLET demande si ces matières proviennent uniquement de la commune. M. CHOCTEAU répond positivement.

M. VACHON demande quel est le volume de ces matières. M. CHOCTEAU précise qu'en 2010, cela représentait 12m<sup>3</sup>.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité des votants**, autorise Mme LE MAIRE à signer la nouvelle convention conclue entre d'une part SARP Véolia Propreté, Veolia, et la commune, pour une durée de 7ans et demi, à compter du 1/06/2011 soit jusqu'au 31/12/2018, date à laquelle prendra fin le contrat de délégation de service public.

## **3. Secteur des Courtils / Avenant n°1 au marché de travaux**

Un marché a été signé le 28 décembre 2010 avec la société SADE pour la réhabilitation et les travaux de remplacement de canalisations (Lot N° 1 du marché de travaux d'assainissement), pour un montant de 334 766 € HT soit un montant TTC de 400 380.14 €,

Il s'avère qu'une erreur de calcul de la densité d'infiltration du tronçon n°38 (secteur des Courtils) a été trouvée dans le schéma directeur établi par SCE. La rectification de cette erreur ne rend plus prioritaire la réhabilitation du réseau d'eaux usées du secteur des Courtils,

Le montant des travaux retirés au secteur des Courtils s'élève à 59 421.50 € HT soit un montant TTC de 71 068.11 €.

Sur le rapport de M. CHOCTEAU, après avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité des votants** autorise Mme LE MAIRE à signer l'avenant N° 1, portant le montant du marché à 275 344.50 €HT soit un montant TTC de 329 312.02 €.

## **4. Sécurité routière / Amendes de police**

M. DENIS expose que la municipalité souhaite sécuriser les traversées piétonnes et de cheminements piétons aux abords des trois établissements scolaires situés rue de Joinville. Ce secteur connaît un trafic important de véhicules poids lourds et légers en transit ;

La réalisation des deux passages surélevés et de la mise en place des « zones 30 » sur cet axe a été estimé à 70 000 € T.T.C. ; Une aide au titre des amendes de police pourrait être sollicitée.

M. VACHON demande à quelle hauteur cette aide peut intervenir. M. DENIS précise que l'aide est plafonnée à 45 000 €, se situant en général autour de 20% du montant HT des travaux, soit environ 11 000 € pour ce projet.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité des votants**, sollicite une aide au titre de la répartition du produit des amendes de police 2010 auprès du Conseil Général de Loire-Atlantique pour le financement des dits travaux de sécurisation de la rue de Joinville ; et autorise Mme LE MAIRE à déposer un dossier de subvention auprès du Conseil Général de Loire-Atlantique.

## 5. Offre touristique / Conventions avec prestataires

La municipalité souhaite développer la promotion du territoire philibertin en proposant une offre de découvertes des productions locales et d'activités de loisirs ; Le Conseil d'exploitation de l'Office de tourisme et ses commissions thématiques ont proposé plusieurs projets dont la mise en place de partenariats divers.

Sur le rapport de Mme LE COZ, après avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité des votants**, autorise Mme LE MAIRE à signer les conventions de partenariat selon des formulaires types, lesquels sont adaptés au cas par cas avec les coordonnées du partenaire, les tarifs et certaines modalités pratiques le cas échéant.

## 6. Billetterie-Boutique / Tarifs

Sur le rapport de Mme LE COZ, après avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité des votants**, fixe les tarifs suivants en les ajoutant à l'ensemble des produits vendus au sein de la boutique de l'Office de tourisme :

- catalogue exposition Loire-Atlantique Photo : 3€
- petite « assiette » du terroir : 1€
- grande « assiette » du terroir : 2€
- miel de forêt de 500g : 5,60 €
- livre « les protégés de l'empereur » 6€
- livre « Saint Philibert, bâtisseur aux temps mérovingiens » 10€
- LA Box : 149€
- journée « Grand Lieu, vin et patrimoines » pour groupe : 36€ par personne
- randonnée équestre (à partir de 12 ans: 10 € par personne

## 7. Diffusion culturelle / Conventions partenaires

La mise en place de partenariats avec d'autres structures de diffusion culturelle offre l'opportunité de diversifier l'offre philibertine.

Sur le rapport de Mme CARSIN, après avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité des votants**, autorise Mme LE MAIRE à signer des conventions de partenariat avec les structures de diffusion culturelles ci-dessous désignées :

MDLA / ARC / Printemps des arts / Espace de Retz de la ville de Machecoul / Nouveau pavillon / Madame Suzie productions/ Mobilcasbah / Spectacles en Retz / Le Grand T

## 8. Phil'pass / Remboursements aux associations

Mme CLAVIER rappelle le principe du Phil'pass et l'aide qu'il représente pour les familles

Il est nécessaire de verser aux associations partenaires de cette opération les montants correspondant aux coupons récupérés depuis février 2011 ;

NOM DE L'ASSOCIATION	MONTANT
O.S.P.	71.00 €
PS & GRAPHY	41.00 €
LE DE MUSIQUE DE GRAND LIEU	13.00 €
O CLUB PHILIBERTIN	213.00 €
S.M. BASKET BALL	171.00 €
ATREMOLO	54.00 €

<b>TOTAL</b>	<b>563.00 €</b>
--------------	-----------------

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à **22 voix pour et 5 absentions** : M. BEAUGE, Mme GUEMAS, M. GUILLET, M. GUILBAUD, M. VACHON, accorde dans le cadre du Phil'Pass des subventions pour un montant de 563 € aux associations susnommées,

## **9. Multi accueil / Convention La Limouzinière et Saint Lumine de Coutais**

Les communes de La Limouzinière et de Saint-Lumine de Coutais souhaitent avoir un peu plus de souplesse en autorisant des familles à utiliser la « Maison de Pétronille » en accueil régulier.

Par conséquent, il convient d'établir un avenant à la convention initiale afin que chacune des deux communes puisse gérer leur place selon les besoins de la population et les demandes des familles et ainsi optimiser au mieux la participation financière versée à la ville de Saint Philbert de Grand Lieu.

Sur le rapport de Mme PINEAU, après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, autorise Mme LE MAIRE à signer les avenants aux deux conventions

## **Débat relatif au vote du budget 2011**

M. DESVERONNIERES expose les détails de la proposition de budget 2011

Mme RABIN indique la stabilité des recettes entre le réalisé 2010 et la prévision 2011 ainsi que la prudence qui a présidé à l'élaboration de ce budget.

M. BEAUGE évoque des prévisions bien supérieures au budget 2010. En fonctionnement ou en investissements, il constate plusieurs programmes non réalisés et se demande pourquoi augmenter les impôts. Puis il liste les questions relatives à différents articles du budget. Il se demande pourquoi entre autres la question des avantages en nature aux associations n'est pas abordée. Ces avantages devraient apparaître dans leurs comptes.

Mme RABIN répond sur plusieurs points. Dans l'augmentation des charges du personnel il faut voir un investissement pour l'avenir et un rattrapage légal à faire sur les salaires. Il faut également évoquer l'effort important sur la formation qui n'a pas, dans l'histoire de la commune, de précédent.

Mme RABIN évoque ensuite le taux de consommation des crédits qui se révèlent bien plus important que sous le précédent mandat. Cependant elle ajoute qu'il est difficile de porter un jugement car il existe toujours une marge d'imprévis.

Elle souligne que le taux d'investissement est très important pour une commune de la taille de Saint Philbert, ce taux s'explique par l'épargne dégagée dans la section de fonctionnement. Ce niveau d'épargne est maintenu dans la prévision 2011 grâce un travail précis réalisé sur toutes les dépenses de fonctionnement, dont certaines évoluent obligatoirement de manière importante. A titre d'exemple Mme RABIN précise qu'en 2000 la ville possédait 2,2 hectares de bâtiments, aujourd'hui il faut en entretenir 3,3.

Mme RABIN évoque également « le projet cœur de ville » et précise qu'un jeune chargé de mission a été recruté pour suivre ce dossier.

M. BEAUGE regrette de ne pas avoir été invité à la réunion qui s'est tenue récemment avec les commerçants. Mme RABIN souligne que cette réunion, de travail, s'est déroulée en présence de l'exécutif seulement, sans la presse. Elle préfigure d'autres rendez-vous.

Mme FAVIER rappelle que sur les 7% d'augmentation, 3 % sont incontournables puisque qu'ils représentent le mécanisme des carrières qui augmente chaque année (avancée échelons, grades...).Par ailleurs, la réforme des retraites a également eu un impact puisque les taux de cotisations ont augmenté.

Elle poursuit dans le sens de Mme RABIN et estime que l'équipe est sous dimensionnée par rapport aux communes d'une même strate de population. Cependant Mme FAVIER souligne que cette remise à niveau de l'équipe se fait progressivement par notamment la recherche d'une polyvalence sur chaque création de poste. Enfin Mme FAVIER précise qu'un effort a été également demandé aux services pour le non remplacement des agents en cas d'absence de courte durée.

M. DESVERONNIERES répond sur les questionnements divers :

- Les dépenses moins élevées en 2010 au cadre de vie sont liées à un entretien moins important que prévu pour les chemins.

- Les formalités administratives ont retardé également certains marchés concernant notamment les travaux de voiries.

M. PELLETIER souligne que M. BEAUGE souhaite être invité à certaines réunions et regrette qu'il soit régulièrement absent aux commissions municipales dans lesquelles il devrait siéger.

M. BEAUGE estime que cette remarque est une fois de plus une marque de non respect.

S'en suit un échange assez vif auquel Mme RABIN met fin en appelant les conseillers au calme.

M. GUILLET rappelle l'absence de Mme LE COZ lors de la dernière réunion de la commission Développement du territoire.

Mme RABIN souhaite que M. BEAUGE fasse la part des choses entre son mandat de conseiller municipal et celui de conseiller général. Elle rappelle qu'ici il s'agit du Conseil Municipal et l'invite à dire avant chacune de ses interventions s'il exprime en tant que conseiller municipal ou général. Elle précise qu'elle a fixé un RV à M. BEAUGE, en tant que conseiller général la semaine prochaine.

M. BUREAU souhaite évoquer, comme l'a fait précédemment M. BEAUGE, les difficultés auxquelles sont confrontés certains philibertins. Il pense qu'il ne faut pas baisser les bras. Pour lui on ne peut pas à la fois être pour une piste d'athlétisme et contre de nouvelles recettes générées par l'augmentation des impôts.

## 10. Budget principal / Reprise anticipée et affectation des résultats

Cette procédure impose, à l'occasion du vote du budget primitif, la reprise de tous les résultats et reports estimés :

- résultat de fonctionnement ;
- solde d'exécution de la section d'investissement
- restes à réaliser de la section d'investissement

Le Conseil Municipal doit également délibérer sur la prévision d'affectation du résultat de l'exercice précédent telle que représentée ci-dessous pour le budget principal.

Section de fonctionnement :

Excédent .....1 102 729.41 €

Section d'investissement

Solde d'exécution (déficit) .....830 180.76 €

Solde de restes à réaliser (excédent) .....221 445.69 €

Besoin de financement .....608 165.07 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à 22 voix pour et 5 absentions** : M. BEAUGE, Mme GUEMAS, M. GUILLET, M. GUILBAUD, M. VACHON, décide la reprise anticipée des résultats 2010 et l'affectation du résultat de la section de fonctionnement de 1 102 729.41 € à la section d'investissement au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » pour le budget principal

Cette proposition avait été soumise à la commission des Finances du 24 mars 2011.

## 11. Budget Principal / Taux d'imposition

Comme envisagé lors du débat d'orientations budgétaires du 21 février dernier, M. DESVERONNIERES propose une augmentation du taux des trois taxes cette année. Le produit fiscal de **2 408 359 €** qui en résulte est nécessaire à l'équilibre du budget primitif 2011. Ceci correspond à une progression des taux de **1,5 %**.

	BASES 2010	TAUX 2010	PRODUIT 2010	BASES 2011	Taux 2011 = taux 2010 +1.50 %	PRODUIT 2011
Taxe d'habitation	6 069 776 €	18.70%	1 135 048 €	6 415 000 €	18.98%	1 217 567 €
Foncier bâti	4 488 376 €	20.49%	919 668 €	4 706 000 €	20.80%	978 848 €

Foncier non bâti	326 817 €	62.86%	205 437 €	332 200 €	63.80%	211 944 €
<b>TOTAL</b>	<b>10 884 969 €</b>		<b>2 260 153 €</b>			<b>2 408 359 €</b>

Cette proposition a été soumise à l'avis de la commission des Finances du 24 mars 2011.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à **22 voix pour et 5 contre** : M. BEAUGE, Mme GUEMAS, M. GUILLET, M. GUILBAUD, M. VACHON vote les taux des trois taxes directes locales conformément au tableau présenté.

## 12. BUDGET PRIMITIF / BUDGET PRINCIPAL 2011

Le projet de budget principal pour l'exercice 2011 a été transmis avec la convocation au Conseil. Cette proposition a été soumise à l'avis de la Commission des Finances du 24 mars 2011.

Sur le rapport de M. DESVERONNIERES, après avoir délibéré, le Conseil Municipal à **22 voix pour et 5 absentions** : M. BEAUGE, Mme GUEMAS, M. GUILLET, M. GUILBAUD, M. VACHON vote le budget primitif principal 2011 de la commune de Saint Philbert de Grand Lieu, présenté par chapitre et arrêté en dépenses et en recettes conformément aux tableaux ci-annexés, présentant chapitres par chapitre.

Par ailleurs, le Conseil Municipal à **l'unanimité des votants** autorise Mme LE MAIRE à solliciter des subventions auprès de l'Agence de l'Eau, de l'Etat, de l'Europe (programmes Feder, Leader...), du Conseil Régional des Pays de Loire, du Conseil Général de Loire Atlantique ou tout autre organisme susceptible d'apporter des financements aux acquisitions mobilières, immobilières, foncières, études, maîtrise d'œuvre et travaux inscrits au titre du budget principal 2011.

## 13. Fiscalité / Révision des bases / Convention avec la DGFIP

Dans le cadre d'une meilleure gestion des recettes fiscales et de la volonté d'un traitement égal des contribuables, la commune a pris contact avec la Direction Générale des Finances Publiques qui propose de mettre en œuvre une procédure d'examen des bases foncières des locaux d'habitation de la Commune.

Une convention ayant pour objet de définir les modalités de mise en œuvre, et la participation respective de la DGFIP (Direction Générale des Finances) et de la Commune est proposée. Cette opération consiste à s'assurer de la pertinence des critères d'évaluation retenus pour le calcul des bases d'imposition par rapport aux descriptifs réels des locaux des catégories Inférieures ou égales à 6 M. Cette opération concernerait environ 300 locaux.

Mme RABIN souhaite saluer à cette occasion le travail réalisée par la commission des impôts.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à **l'unanimité des votants** autorise Mme LE MAIRE à signer la convention avec la DGFIP.

## 14. Subventions aux associations

M. GILET explique le travail réalisé sur les critères d'attribution des associations sportives.

M. BUREAU s'exprime sur les associations à caractère sociales. Il précise que le CLIC « Centre Local d'Informations et de coordination », organisme qui vient en aide aux personnes âgées, notamment dans le maintien à domicile a dû évoluer en 2010. Il s'est scindé afin de réduire son territoire d'intervention : d'un côté la région de Clisson, de l'autre celle de Saint Philbert. La subvention attribuée cette année sera donc plus conséquente, elle est désormais calculée au nombre d'habitants.

M. BEAUGE est tout à fait d'accord pour cette attribution plus conséquente et souligne que le maintien de ce service est essentiel pour le territoire et les personnes âgées qui le composent.

Mme RABIN regrette que le CLIC soit basé à Tournebride, difficile d'accès. Elle salue le fait que la Communauté de Communes sera dès le second semestre le financeur unique de cette structure. Cette subvention n'aura donc plus à être attribuée à partir de 2012.

Mme RABIN souhaite faire un point sur la Solidarité internationale et informe le Conseil d'un courrier qu'elle a reçu de GASDE-ONG concernant l'utilisation de la subvention (achat de sacs de riz distribués aux populations locales) accordée par Saint Philbert pour l'aide suite aux inondations du lac Nokoué.

M. DENIS évoque l'augmentation de la subvention à l'association de la sécurité routière. Il rappelle qu'auparavant la subvention était de 50 €. Cette année, la prévention routière a réalisé une intervention importante très appréciée en partenariat avec les écoles. La subvention est parfaitement justifiée.

M. GUILLET souligne que le montant global des subventions est en augmentation malgré la disparition de l'office de tourisme en tant qu'association.

Mme CLAVIER répond que malgré cet état de fait, d'autres augmentations importantes sont venues compenser cette baisse, notamment la subvention versée à l'APEJ ou bien au CLIC.

M. BEAUGE constate que l'augmentation pour l'APEJ est de 18% et est inquiet face à la dérive.

Mme CLAVIER répond que ce n'est pas une dérive et cette augmentation est la traduction d'une évolution démographique, d'un choix politique au bénéfice de l'accueil des enfants et des jeunes. Elle souhaite que l'APEJ puisse faire face à la demande.

Mme RABIN sur le soutien global aux associations et à la jeunesse en particulier fait part d'un échange qu'elle a eu avec le Lieutenant colonel de gendarmerie du secteur Sud Loire qu'il lui a indiqué que le secteur de Saint Philbert est plutôt calme par rapport au reste du Pays de Retz. La vitalité du secteur associatif permet certainement une meilleure insertion des jeunes sur le territoire.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité des votants** (moins M. GUILLET pour la subvention à l'Harmonie) décide d'attribuer les subventions aux associations pour 2011 selon le tableau joint et dit qu'elles seront imputées dans le budget principal aux articles 6574 et 657362 pour le CCAS.

## **15. Modification du tableau des effectifs**

Une modification au tableau des effectifs est rendue nécessaire par le recrutement d'un Directeur des Services Techniques

Sur le rapport de Mme FAVIER, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité des votants** décide de procéder à la modification du tableau des effectifs, en créant un poste d'ingénieur principal qui prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> mai 2011 et autorise Mme LE MAIRE à nommer l'intéressé sur le poste désigné.

## **16. Modification du régime indemnitaire**

Au moment où les marges de manœuvre se réduisent pour améliorer la rémunération des agents (gel du point d'indice, augmentation du coût de la vie...), où l'attractivité de la Ville doit être renforcée vis-à-vis des postes à responsabilité face notamment à la concurrence des communes d'un même bassin d'emploi ; il est proposé au conseil de modifier la délibération concernant le régime indemnitaire des agents municipaux.

Sur le rapport de Mme FAVIER, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité des votants** décide de procéder à la modification de la fourchette de la catégorie des directeurs (catégorie 4) comme suit :

- de 3 000 € aux limites maximales autorisées par les textes, en fonction du niveau de responsabilités, des spécificités particulières réellement exercées et des contraintes et exigences du poste occupé.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Mme RABIN revient sur la manifestation qui a eu lieu le 31 mars à propos du carrefour de Plaisance et qui a rassemblé 300 personnes environ. Elle a souhaité organiser à la suite une réunion d'information en présence du concepteur du carrefour et du Conseil Général. Les échanges très vifs au début ont permis toutefois un réel dialogue. Aucune question n'a été éludée. Le CG44 et le bureau d'étude ont apporté les précisions techniques indispensables à la bonne compréhension de tous.

M. BEAUGE regrette que l'aménagement du carrefour ait été prévu trop en amont de la 2<sup>e</sup> tranche de la contournante. Il souhaite que les débats s'apaisent afin que les forces s'unissent pour faire avancer le dossier.

M. DENIS souligne qu'effectivement la contournante sud est une priorité pour tous, pas seulement pour la circulation au niveau carrefour de Plaisance mais pour l'ensemble du trafic en centre ville.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 21h50

Le prochain Conseil municipal aura lieu le **lundi 16 mai à 19h** salle de l'Abbatiale.

Le secrétaire de séance

M. ORIEUX